

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Quatrième SESSION ORDINAIRE de 1950
Séance du Lundi 18 Décembre 1950

M. le MAIRE. - Le 9 Décembre, deux jours après la réunion du Conseil municipal je recevais le télégramme suivant:

Le 9 Décembre 1950

PREFET à tous Maires

N° 151 II/1 - Vous informe que instructions récentes par Ministère interdisent toute inscription au budget départemental de crédits pour Caisse des Ecoles - stop - Motif pris que création et fonctionnement dites Caisse incombent aux Communes - stop - En conséquence vous suggère prévoir au Budget primitif 1951 votre Commune crédits nécessaires fonctionnement cantines scolaires - FIN./.

PREFET.

Immédiatement je vous convoquais en session extraordinaire. En même temps j'écrivais à Monsieur le Préfet qui m'a fait parvenir la lettre suivante:

N° 1706 II/2

Saint-Denis, le 14 Décembre 1950

IIème Division
2ème Bureau

Le Préfet de la Réunion

à Monsieur le SENATEUR MAIRE de la Ville de St-Denis

Objet: Session du Conseil Municipal

Référence: votre lettre n° 527 du 12 Décembre 1950

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous autorise exceptionnellement à proroger jusqu'au 20 Décembre, durant la quatrième session ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Denis./.

Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de la IIème Division
Signé: GAVRINI.

Donc la séance de ce jour est en réalité une séance ordinaire au cours de laquelle toutes questions peuvent être discutées.

La séance est ouverte à 10 H.5' sous la présidence de Monsieur Jules OLIVIER, Sénateur, Maire de la Commune de Saint-Denis.

Monsieur SAUGER Dominique est désigné comme Secrétaire pour la séance. Il est procédé à l'appel nominal.

Sont présents: MM. OLIVIER Jules - VALLON HOARAU Maxime - REVEST Ludovic - PARIS Raymond - MAUREAU Charles - Mme DUFOURG Paul - Mme CHAS-SAGNE Raoul - MM. SAUGER Dominique - VELOUPOULLE Antoine - de la HOGUE Amédée - Melle LAURET Solange - M. LAWSON Raymond - FERRERE Michel - LAPIERRE Henri - Mme AMELIN Raoul - MM. DUPUY Raphaël - GAUVIN Félix - GIVIN Jules - MM. LAMBERT René - MITRA Georges.

Absents: MM. SAIEZ Léonce - COUILLOUX Romain - PARUTA Pierre - PINGUET Jean - Melle ADELIN Paule - MM. HOARAU Edouard - VERGOZ Maurice - Mme MINATCHY Jules - Mme CEROU Raphaël.

Hors du département: MM. COLLET Julien - RICHARD François.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut délibérer valablement.